



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Optimisation du bâtiment principal du BIT

1. Le Sous-comité du bâtiment se souviendra sans doute que le Conseil d'administration, lors de sa 283^e session (mars 2002)¹, avait demandé au Bureau d'entamer une étude, en collaboration avec la Fondation internationale pour les organisations internationales (FIPOI), pour examiner et optimiser l'occupation des locaux du siège du BIT. L'étude en question devait être soumise à la prochaine session du Conseil d'administration en novembre 2002. Sollicitée par le Bureau, la FIPOI, bien que favorable à toute collaboration avec le BIT dans ce domaine, a dû se désister en raison du programme chargé des projets en cours de réalisation, notamment avec la construction du nouveau bâtiment de l'ONUSIDA. Le Bureau a été ainsi amené à confier ce travail aux architectes genevois Jacques Schaer et Christine Sjoestedt, qui ont une longue expérience en la matière.
2. Le rapport des architectes, en dehors du problème de l'occupation des locaux du siège, *stricto sensu*, attire l'attention de la direction sur des questions importantes concernant l'aménagement du territoire envisagé par les autorités genevoises et qui touche au périmètre du BIT. Dans ces conditions, le Directeur général considère qu'il est nécessaire d'examiner ces questions en profondeur avec les autorités compétentes, genevoises et suisses avant de donner effet aux conclusions de l'audit.
3. Il est tout de même intéressant de porter à l'attention du Sous-comité du bâtiment certains constats de l'audit des architectes:
 - a) le siège du BIT a été conçu à la fin des années soixante pour environ 1 100 personnes avec la possibilité d'une croissance maximum d'environ 50 pour cent. La capacité actuelle du bâtiment, telle que prévue à l'origine, est aujourd'hui nettement dépassée. De même, les changements technologiques et autres adaptations aux exigences fonctionnelles du Bureau ont considérablement modifié l'occupation des locaux entraînant un besoin accru en surface et postes de travail. Une réorganisation en profondeur s'avère nécessaire et urgente;

¹ Document GB. 283/9/1.

- b) *à court terme*: un pavillon provisoire (rez-de-chaussée et premier étage de quelque 1 000 m² de plancher) a été construit en octobre 2002 dans le périmètre du BIT. Ce pavillon servira à répondre aux besoins les plus immédiats;
 - c) *à moyen terme*: par le biais d'un réaménagement partiel ou total des étages, il est possible d'augmenter de 3 à 5 pour cent le nombre de postes de travail (soit entre 5 et 10 personnes par étage). La création de bureaux paysagés, si elle permet de gagner quelques postes supplémentaires, pourrait poser des difficultés d'ordre administratif. En effet, la conception du bâtiment repose sur l'attribution de bureaux individuels, pratique à laquelle les fonctionnaires sont attachés. Il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que tout réaménagement des étages entraînerait des coûts importants de rénovation estimés entre 3 et 3,5 millions de francs suisses par étage (mobiliers non compris) en raison de changements structurels importants. Les architectes insistent en effet sur la nécessité d'accélérer l'adaptation du bâtiment aux normes actuelles dans la construction. En effet, les matériaux employés (moquette, cloisons, faux plafonds, détecteurs, signalétique, sécurité, etc.) ne répondent plus aux nouvelles directives suisses, voire européennes, en la matière;
 - d) les architectes constatent que plusieurs mesures, déjà envisagées par la direction générale, vont dans le bon sens et permettraient, si elles étaient effectivement appliquées par tous les utilisateurs, de dégager des espaces communs multifonctionnels ainsi que des emplacements d'archivage et de stockage. Toutefois, à elles seules ces mesures ne seraient pas suffisantes, à moyen et à long terme, pour satisfaire aux besoins prévisibles du Bureau. En même temps, les architectes soulignent l'intérêt pour le BIT d'organiser de nouveaux espaces multifonctionnels pour mieux répondre à sa vocation et à tout développement futur de l'Organisation;
 - e) les propriétés du BIT font partie d'un plan d'aménagement sur lequel travaille actuellement l'Etat de Genève qui souhaiterait arrêter l'image directrice à fin novembre 2002 (une démarche d'attente a déjà été entreprise par la direction générale auprès des autorités genevoises). D'après les architectes, il est urgent que le BIT s'implique activement et sans délai dans des négociations avec les autorités genevoises, faute de quoi toutes les possibilités de construction et d'aménagement du BIT risquent d'être modifiées, voire en grande partie supprimées.
4. A la lumière des considérations ci-dessus, le Directeur général envisage de prendre très rapidement contact avec les autorités suisses compétentes afin d'avoir une vision plus complète de la situation et de faire rapport au Conseil d'administration lors de sa prochaine session en mars 2003.

Genève, le 17 octobre 2002.